



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 août 2016
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Royaume de Thaïlande

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Royaume de Thaïlande est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 4 975 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 50 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la seconde session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. La Thaïlande est sur le point de finaliser l'élaboration de son 12^e plan national de développement économique et social, qui couvrira la période 2017-2021 et dans lequel est formulée une stratégie claire de renforcement de la sécurité, de la croissance et de la pérennité dans le pays. Le plan vise à favoriser une meilleure équité au cours des cinq années à venir, tout en préparant la Thaïlande à devenir un pays à revenu élevé dans les dix prochaines années. Le pays connaît également une transition politique avec la proposition récente d'un nouveau projet de charte constitutionnelle.

2. Ce nouveau projet coïncide avec une meilleure intégration régionale à travers la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi qu'avec un programme de développement global plus ambitieux élaboré dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

3. La Thaïlande est devenue un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2011 grâce à une croissance forte et durable ainsi qu'à une réduction spectaculaire de la pauvreté.

4. Le pays a atteint de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) bien avant la date cible, fixée à 2015. Toutefois, certaines régions et certains groupes vulnérables, notamment les enfants non thaïlandais, sont laissés pour compte, et des disparités persistent au niveau des régions, de la répartition de la richesse et entre les sexes^{1,2}.

5. La pauvreté a chuté de façon considérable au cours des 30 dernières années. En 2014, 10,5 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté, contre 67 % en 1986. Toutefois, 13,8 % des enfants de 0 à 17 ans (2,1 millions) vivaient encore dans la pauvreté en 2014, contre 8,3 % des adultes actifs. Les régions du nord-est et du sud continuent d'enregistrer les taux de pauvreté infantile les plus élevés. Les inégalités de revenus, mesurées selon le coefficient de Gini, ont diminué ces dernières années mais demeurent supérieures à 0,45, ce qui indique que la forte croissance économique n'a pas été accompagnée d'une réelle réduction des inégalités³.

6. Les investissements de l'État alloués à la prestation de services sociaux de base ont permis de réduire le taux de mortalité infantile à des niveaux proches de ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Plus de 97 % de la population a désormais accès à l'eau potable et aux services d'assainissement⁴.

7. À l'instar d'autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans la région, la Thaïlande fait face à un double problème de malnutrition : un enfant de moins de 5 ans sur six (16,3 %) souffre d'un retard de croissance. Ce taux est plus élevé chez les enfants non thaïlandais (24 %) et chez les enfants appartenant aux quintiles de richesse les plus pauvres (23,1 %). L'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2012 indique également que 10,9 % des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids (6,9 % selon la MICS 2005-2006).

¹ Données de la Banque mondiale, Thaïlande, 2015.

² « Addressing the gaps: Key results from the Multiple Indicator Cluster Survey », Thaïlande 2012, publication 2014. Ci-après MICS 2012.

³ Fonds monétaire international (FMI), rapport de pays n° 15/114, 2015.

⁴ MICS 2012.

8. Les investissements consacrés au développement global des jeunes enfants sont reconnus comme une contribution essentielle au renforcement du capital social du pays. En Thaïlande, 8 % des jeunes enfants (10 % des garçons, 7 % des filles) ne présentent pas un développement normal (31 % pour les enfants non thaïlandais) (MICS 2012). Il existe des disparités entre les différentes catégories d'enfants quant à l'accès aux services de développement de la petite enfance (DPE) : seuls 55 % des enfants non thaïlandais âgés de 4 à 5 ans participent à des programmes de DPE, tandis que la moyenne nationale s'élève à 84 % sans disparités importantes entre les sexes⁵. Les services de DPE reposent rarement sur une approche globale et intégrée (tenant compte de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et de la protection) et, bien souvent, ne répondent pas aux normes de qualité nationales⁶.

9. Le rôle déterminant de l'éducation dans le développement national et de l'ASEAN est largement reconnu. La Thaïlande mène actuellement un processus de réforme de l'éducation pour pallier les insuffisances de son système éducatif, notamment son incapacité à doter les jeunes des compétences dont ils ont besoin au XXI^e siècle. Des réformes sont nécessaires au niveau des programmes, de l'évaluation des élèves et de la formation des enseignants. La participation du pays au Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE a révélé des lacunes dans les compétences acquises en lecture, en écriture, en calcul, en sciences et en réflexion critique⁷. Les disparités en matière d'accès à l'éducation et des acquis scolaires sont manifestes dans différentes régions du pays⁸. Alors que le taux de scolarisation ne présente pas d'inégalités entre les filles et les garçons à l'école primaire, seulement 75 % des garçons suivent un enseignement secondaire, contre 83 % des filles⁹. L'accès à l'éducation pose encore problème pour certains groupes défavorisés (enfants handicapés, enfants vivant dans le nord-est et dans le sud du pays, et enfants issus de l'immigration), notamment dans l'enseignement secondaire. Des inégalités sont également observées en matière de qualité de l'éducation et d'acquis scolaires, plus particulièrement au niveau des petites écoles et de la langue d'enseignement pour les minorités ethniques.

10. Les efforts déployés par la Thaïlande pour enrayer et inverser la propagation du VIH/sida ont permis de réaliser l'objectif 6 des OMD avant 2015 et d'éliminer la transmission mère-enfant en 2016. Alors que le nombre de personnes vivant avec le VIH continue de diminuer, le taux de réduction de nouveaux cas a ralenti. La Thaïlande fait face à des épidémies de VIH/sida concentrées au sein des populations jeunes clés, notamment les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, les usagers de drogues injectables et les migrants non thaïlandais. 70 % des infections sexuellement transmissibles touchent la tranche de population des 15-24 ans. Il est impératif de mieux cibler les programmes appropriés de prise en charge et de prévention du VIH destinés aux populations adolescentes clés.

11. L'évolution de la situation démographique, liée au vieillissement de la population et au ralentissement du taux de natalité, renforce la prise de conscience quant à la nécessité d'investir dans les près de 8,7 millions d'adolescents (13 % de la population totale). Le

⁵ MICS 2012.

⁶ En 2013, une évaluation du Ministère de la santé révélait que seuls 67 % des centres de DPE répondaient aux normes.

⁷ Rapports de l'OCDE et analyses indépendantes des résultats :

<http://gpseducation.oecd.org/CountryProfile?primaryCountry=THA&treshold=10&topic=PI>.

⁸ OCDE, op. cit.

⁹ MICS 2012.

taux de natalité chez les adolescentes, 47,9¹⁰ pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans, demeure extrêmement élevé et implique des vulnérabilités considérables pour ces mères adolescentes.

12. Les données collectées par les centres de crise intégrés dans les hôpitaux indiquent que 19 229 cas de violence envers des enfants (principalement associés à la violence sexuelle à l'égard des filles) ont été signalés en 2013, soit 60 % de plus qu'en 2007. Cette hausse met en exergue le besoin de renforcer de toute urgence les mécanismes de prévention et de réponse à ces violences.

13. Le nombre d'enfants en conflit avec la loi est passé de 34 276 cas en 2012 à 36 763 cas en 2013. Environ 29 % des actes de criminalité juvénile ont été commis par des enfants entre 10 et 15 ans, et 70 % par des enfants de 15 à 18 ans. La majorité des enfants en conflit avec la loi (93 %) sont des garçons¹¹.

14. La Thaïlande demeure un pays source ainsi qu'un pays de transition et de destination pour la traite des personnes, à des fins d'exploitation aussi bien sexuelle que par le travail. Les enfants migrants venus de pays voisins pour travailler y sont particulièrement vulnérables¹².

15. Les politiques et législations visant à créer un environnement favorable à la protection de l'enfant sont encore insuffisantes. L'application des lois relatives à la protection des enfants est entravée par la fragmentation des budgets et par un manque de responsabilisation et de coordination entre les acteurs pertinents, ce qui affaiblit la prestation de services. Les prestations de travail social fournies par des professionnels restent rares¹³. Plus de 5 000 enfants (55 % des garçons, 45 % des filles) sont placés dans des structures d'accueil publiques¹⁴.

16. Les enfants vivant dans l'extrême sud sont singulièrement touchés par les difficultés de développement et de cohésion sociale. La région enregistre des taux de pauvreté infantile parmi les plus élevés et certains des taux de réussite scolaire les plus faibles du pays, des résultats en grande partie liés au conflit qui sévit actuellement dans la région et qui a rendu au moins 5 000 enfants orphelins entre 2004 et 2014¹⁵.

17. La Thaïlande a évolué vers un système global de protection sociale universelle. L'éducation primaire gratuite, les pensions sociales, la couverture de santé, les pensions d'invalidité et les allocations pour les personnes atteintes du VIH/sida constituent des avancés largement reconnues. Toutefois, certains groupes tels que les migrants et les enfants non thaïlandais n'ont pas, ou peu, accès à ces prestations. En 2015, à la suite d'un plaidoyer de l'UNICEF, la Thaïlande a mis en place une allocation de soutien destinée aux

¹⁰ *Bureau of Health Promotion* (Bureau de la promotion de la santé) et *Bureau of Reproductive Health* (Bureau de la santé reproductive), Thaïlande, 2016.

¹¹ Rapport annuel du Ministère de la justice, 2014.

¹² L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Rapport mondial sur la traite des personnes, 2014.

¹³ Evaluation of the UNICEF Child Protection Monitoring and Response System (CPMRS) in Thailand, « Volume III – Child Protection System Context », 2013 : http://www.unicef.org/evaldatabase/files/Thai_UNICEF_CPMRS_-_Volume_III_-_CP_System_Context_-_final_-_May_2013.pdf

¹⁴ Thammasat University, School of Global Studies, « Review of the Alternative Care in Thailand: Policy to Implementation with Special Focus on Children Affected by HIV/AIDS (CABA) », Thaïlande, 2015.

¹⁵ Ministère du développement social et de la sécurité humaine, 2014.

enfants de 0 à 1 an issus de foyers pauvres, ce qui représente une première étape vers la couverture universelle.

18. La Thaïlande reste vulnérable aux risques naturels. Les effets du changement climatique ont accru le risque de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, menaçant ainsi le développement économique et les moyens de subsistance de la population. Toutefois, la capacité du pays à se préparer et à répondre aux situations d'urgence a été renforcée ces dernières années ; la plupart des catastrophes naturelles sont actuellement gérées sans soutien extérieur.

19. La Thaïlande est très impliquée dans les débats consacrés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui montre que le pays mesure pleinement l'importance des données pour le suivi des progrès. La Thaïlande reconnaît également la nécessité d'investir davantage dans l'utilisation des données ventilées à l'échelle infranationale pour le suivi des avancées.

20. Des améliorations supplémentaires sont requises pour rendre l'environnement favorable au développement de l'enfant, notamment la prise en compte de tous les enfants dans les plans, politiques et budgets nationaux, l'utilisation de données probantes pour le suivi et l'ajustement des politiques destinées aux enfants, et l'évaluation à des fins de prise de décision. Au niveau global, les dépenses dans l'éducation et la santé ont été importantes. Toutefois, les allocations octroyées à la protection sociale doivent encore être optimisées : 91 % sont destinées à l'allocation vieillesse.

21. Le secteur privé joue un rôle important en Thaïlande. Toutefois, le renforcement des cadres réglementaires et des capacités est nécessaire pour permettre aux entreprises d'évaluer et de dresser un bilan de leur impact sur les enfants, et d'adopter des pratiques qui leur sont favorables.

22. L'environnement médiatique traditionnel et en ligne est très dynamique en Thaïlande. Environ 34,9 % de la population âgée de 6 ans et plus utilise Internet, et 72 % des internautes ont moins de 35 ans. Cet outil ouvre de nouvelles opportunités de participation aux enfants et aux jeunes. Des connaissances et des compétences spécifiques sont toutefois requises pour pouvoir tirer pleinement avantage de ces perspectives en toute sécurité.

23. La Thaïlande est la deuxième économie en Asie du Sud-Est (après l'Indonésie) et le 20^e pays le plus peuplé au monde. Grâce à la générosité de ses citoyens, l'UNICEF y fait partie des principaux organismes de levée de fonds consacrés au développement. Le programme de pays précédent était intégralement financé par des fonds collectés à l'échelle locale, qui contribuaient aux ressources ordinaires de l'UNICEF. Cette tendance révèle les nombreuses possibilités de mobilisation de ressources privées qui s'offriront à l'UNICEF.

24. Les enseignements tirés du programme de pays antérieur, confirmés par l'examen à mi-parcours et les consultations avec les partenaires, soulignent le besoin d'améliorer le développement des enfants de façon globale à partir de l'approche du cycle de vie, en abordant la question des normes sociales et des pratiques parentales et en ciblant davantage les enfants les plus défavorisés. Les principes programmatiques clés de l'UNICEF seront maintenus, à savoir sa capacité à accéder aux décideurs de haut niveau et à mobiliser des partenariats étendus. La production de données factuelles, la recherche et le déploiement à grande échelle de modèles de travail efficaces et innovants en vue d'étayer la prise de décisions en matière de politique sociale constitueront des éléments essentiels du nouveau programme de pays.

25. La réussite du programme dépendra de la capacité de l'UNICEF à identifier les interventions stratégiques appropriées à la situation politique et économique instable qui permettront de favoriser la réalisation de changements positifs pour les enfants en Thaïlande. Elle reposera également sur la capacité de l'UNICEF à privilégier les interventions basées sur ses avantages comparatifs, et plus spécifiquement sur son pouvoir de mobilisation, ses partenariats de confiance et son expertise internationale.

Priorités du programme et partenariats

26. L'équité, notamment l'égalité entre les sexes, se trouve au cœur du programme de pays. Conformément au plan stratégique de l'UNICEF, l'objectif général du programme de pays est de contribuer aux efforts nationaux afin que les droits de tous les enfants de Thaïlande, particulièrement ceux des plus défavorisés et des plus exclus, soient progressivement respectés et que tous les enfants puissent s'épanouir pleinement dans une société inclusive et protectrice, qui tienne compte de leurs voix. Dans cette optique, le programme de pays contribuera à la vision du gouvernement inscrite dans le 12e plan national de développement économique et social et dans le Cadre de partenariat des Nations Unies (UNPAF) 2017-2021.

27. Le programme de pays appliquera différentes stratégies, notamment : *le débat politique et le plaidoyer* en vue de renforcer les cadres législatifs et les politiques, tout en mobilisant des ressources pour atteindre les résultats escomptés en faveur des enfants ; *le renforcement des capacités* en vue de mettre en œuvre les politiques et les lois, d'offrir des services de qualité et de stimuler la demande de services ; *la production de données factuelles* afin de s'assurer que les informations sont utilisées pour améliorer les politiques, les programmes et la reddition de comptes, en tirant le meilleur parti des capacités de recherche des universités nationales ; et *l'innovation et la communication pour le développement* en vue de compléter les autres stratégies et de renforcer la responsabilité sociale en matière de droit des enfants.

28. En tenant compte des ODD et du plan national de développement, l'UNICEF axera en priorité ses efforts sur l'appui aux mécanismes de suivi afin de garantir la collecte et l'utilisation systématique de données ventilées, tout en ciblant en particulier les enfants et les adolescents les plus défavorisés.

29. Le rôle du pays au sein de l'ASEAN et sa position de partenaire de développement moteur à l'échelle régionale et internationale multiplient les possibilités de coopération Sud-Sud.

30. L'UNICEF mettra également sa voix et ses capacités au service du renforcement des interventions d'autres partenaires axées sur le changement climatique, l'égalité des sexes, les réfugiés, les migrants et la traite des personnes.

31. Afin d'améliorer la situation des enfants, l'UNICEF renforcera les partenariats existant avec le secteur privé dans le cadre des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, ainsi qu'avec les donateurs individuels et les entreprises. Les partenariats avec les médias traditionnels et en ligne joueront un rôle essentiel dans le soutien du plaidoyer du programme. Les réseaux sociaux et les plateformes numériques innovantes offriront aux enfants et aux adolescents la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes et leurs idées.

32. L'UNICEF saisira les occasions de soutenir l'égalité des sexes conformément au plan d'action 2014-2017 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes. Dans ses observations

finale de 2012, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies rappelle expressément que les violations des droits de l'enfant doivent faire l'objet d'une attention particulière.

33. Le programme de pays comprendra quatre composantes contribuant à sept résultats : a) le développement et la participation des enfants et des adolescents ; b) la protection de l'enfance ; c) la politique sociale inclusive et la protection sociale adaptée aux enfants ; et d) l'efficacité du programme. La réduction des risques de catastrophe, la préparation et la réponse aux situations d'urgence seront intégrées aux différentes composantes du programme, en tenant compte des fortes capacités du gouvernement dans ces domaines.

Composante du programme n° 1 : développement et participation des enfants et des adolescents

34. Cette composante vise à combler les lacunes existant dans l'environnement favorable (notamment concernant les normes sociales, la qualité des services et la demande de services pour le plein développement des enfants), en suivant une approche du cycle de vie depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence. La participation des enfants et des adolescents en tant qu'acteurs et titulaires de droits occupera une place centrale. Ce volet du programme contribue à trois résultats : le développement de la petite enfance, l'éducation, et le développement et la participation des adolescents.

Développement de la petite enfance

35. Le résultat relatif au DPE vise à progressivement prendre en charge tous les enfants âgés de 0 à 5 ans à travers des services de DPE de qualité et des environnements familiaux protecteurs et bienveillants. L'UNICEF travaillera de concert avec les décideurs politiques à travers le comité national pour le DPE, et directement avec les ministères compétents, afin d'encourager l'élaboration de stratégies et de budgets de DPE globaux et coordonnés, qui favorisent le développement de tous les jeunes enfants en Thaïlande.

36. L'UNICEF continuera à jouer un rôle central dans le DPE et appuiera la mise en œuvre et le suivi du plan national de DPE par les différents ministères. Il fournira une assistance technique pour élaborer des recommandations et des pratiques nutritionnelles à l'intention des services de DPE.

37. L'UNICEF appuiera le renforcement des capacités des prestataires de services dans les centres de DPE et les établissements préscolaires ciblés afin de mettre en place un modèle de soins et de développement de qualité et fondé sur les normes nationales d'apprentissage et de développement des jeunes enfants. L'UNICEF sensibilisera les homologues nationaux à l'adoption de ces normes et au déploiement à grande échelle des approches utilisées dans les centres de démonstration de DPE soutenus par l'UNICEF.

38. L'UNICEF contribuera au renforcement des programmes d'éducation parentale au sein du système de santé et à travers les centres de DPE. Il contribuera au renforcement des compétences des professionnels du DPE afin qu'ils puissent mieux conseiller les parents, y compris les pères, au sujet des pratiques favorisant la protection et le développement physique, cognitif, socio-affectif et créatif de leurs enfants. Des efforts seront déployés en matière de nutrition afin d'améliorer les faibles taux d'allaitement maternel exclusif, et de réduire les taux élevés de retards de croissance ainsi que l'incidence croissante des enfants en surpoids.

Éducation

39. Le résultat relatif à l'éducation est axé sur le soutien au gouvernement pour lui permettre d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants de Thaïlande, y compris aux plus défavorisés. L'UNICEF travaillera de concert avec les parties prenantes de l'éducation à l'élaboration de politiques, de stratégies et de budgets qui soient davantage axés sur l'équité et fondés sur des données probantes, notamment en ce qui concerne la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les petites écoles, l'éducation des enfants migrants, l'égalité des sexes, la langue d'enseignement, la sexualité et l'acquisition de compétences pratiques. L'objectif est d'améliorer les acquis scolaires et les compétences de tous les enfants.

40. La violence, les actes d'intimidation et les châtiments corporels à l'école sont reconnus comme étant néfastes au bien-être de l'enfant, et ont un impact important sur la fréquentation scolaire et sur les résultats d'apprentissage. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de l'éducation afin de garantir que le personnel éducatif dispose de compétences suffisantes pour créer des environnements éducatifs protecteurs et respectueux de l'égalité entre les sexes.

41. L'UNICEF combattra les normes sociales et les attitudes sociétales qui entravent l'intégration des enfants défavorisés, notamment les enfants migrants et handicapés. L'UNICEF coopérera avec les parents, les enseignants et les autorités locales responsables de l'éducation pour améliorer l'inclusion et l'équité au sein des écoles.

Développement et participation des adolescents

42. Le résultat relatif au développement et à la participation des adolescents est axé principalement sur l'amélioration de la santé et du bien-être des adolescents, sur leur protection contre les pratiques néfastes (violence basée sur le genre, comportements à risque liés au VIH et grossesses précoces), ainsi que sur l'augmentation de leur participation, notamment à l'élaboration de politiques et de programmes leur étant adaptés.

43. Au niveau politique, l'UNICEF encouragera l'augmentation des investissements nécessaires au renforcement des capacités nationales à élaborer et à mettre en œuvre des programmes adaptés aux adolescents. Ces efforts seront appuyés par une participation plus active des adolescents au processus national de planification, notamment à travers le Conseil national pour l'enfance et l'adolescence.

44. L'UNICEF promouvra la prestation de services sexospécifiques et adaptés aux adolescents à travers la mise en place de programmes de renforcement des capacités à l'intention des prestataires de soins. Il favorisera en outre la mise en œuvre intégrée du suivi et de la gestion des données.

45. La communication pour le développement visera à donner plus d'autonomie aux adolescents en renforçant leurs compétences et leurs connaissances dans l'objectif de prévenir le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles, les maladies non transmissibles et les grossesses précoces. Ces efforts auront également pour objectif d'éliminer les inégalités entre les sexes et cibleront les adolescents de toutes les orientations sexuelles.

46. La participation des adolescents aux principaux échanges contribuera à faire évoluer les attitudes, les pratiques et les normes sociales à l'égard du respect des enfants, de leurs

opinions et de leurs droits. Elle permettra également de renforcer la capacité des organisations de jeunesse indépendantes, des membres du Conseil national pour l'enfance et l'adolescence et des étudiants à faire advenir des changements positifs.

47. Les instruments de participation des plateformes numériques seront renforcés avec la mise en place, en Thaïlande, de l'outil en ligne de promotion des droits de l'enfant, U-Report. L'UNICEF établira des partenariats avec le secteur privé et les jeunes autour de la participation, la citoyenneté numérique et la sécurité en ligne.

Composante du programme n° 2 : protection de l'enfance

48. Le résultat relatif à la protection de l'enfance est principalement axé sur le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir et combattre les problèmes de violence sexiste, de maltraitance, de négligence et d'exploitation. Par le biais du renforcement des capacités institutionnelles et d'une meilleure coordination, il s'appuie sur les efforts de réforme législative et l'application des lois relatives à toutes formes de violence envers les enfants par les forces de police, les procureurs et les juges. La réalisation de ce résultat repose sur la consolidation des services de prévention et d'intervention au niveau infranational, notamment dans l'extrême sud, ainsi que sur la promotion des comportements positifs à l'égard de la violence envers les enfants et l'accroissement de la demande de services de protection.

49. L'assistance technique de l'UNICEF visera à : a) générer des données factuelles ventilées par sexe en vue de documenter les plaidoyers ; b) promouvoir les réformes législatives et politiques afin de s'aligner sur les engagements internationaux, et notamment s'assurer de l'engagement de la Thaïlande à interdire les châtiments corporels suite à l'Examen périodique universel de 2016 ; c) développer la capacité des professionnels chargés de la protection des enfants ; d) assurer un suivi des budgets en vue de consolider la protection de l'enfance ; et e) renforcer le système de gestion des informations afin d'optimiser la planification. Concernant les réfugiés, le travail des enfants, l'exploitation et la traite des enfants, l'UNICEF complétera les interventions et le plaidoyer mis en œuvre par ses principaux partenaires.

50. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des parties prenantes et des agents de première ligne afin d'améliorer l'application des lois et des politiques relatives à la protection de l'enfance, notamment par les professionnels du secteur social, de la santé, de l'éducation et de la justice.

51. L'UNICEF s'attaquera aux attitudes et aux pratiques persistantes qui perpétuent la violence envers les enfants, en mettant en place des modèles de pratiques parentales et disciplinaires positives au travers d'approches communicationnelles favorisant les changements sociaux et comportementaux.

52. Le programme visera à doter la Thaïlande d'une expertise globale de pointe tout en soutenant les efforts nationaux de partage de son expérience au sein de la région.

Composante du programme n° 3 : politique sociale inclusive et protection sociale adaptée aux enfants

53. Le résultat relatif à la politique sociale inclusive est axé sur la lutte contre les principaux obstacles à la création d'un environnement favorable aux enfants, ainsi qu'à la

qualité et la prestation de services. Il implique le renforcement des capacités des principaux départements chargés de la planification au sein des ministères du secteur social à utiliser des données factuelles dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales destinées aux enfants, et ce à partir d'une approche axée sur l'équité et les résultats. La capacité du gouvernement sera renforcée afin d'intégrer les ODD aux politiques et plans nationaux.

54. La priorité sera donnée à la production de données ventilées en vue de renforcer la transparence publique, la responsabilité et la gestion des finances publiques pour sensibiliser le public aux lacunes en matière de réalisation des droits de l'enfant et pousser le gouvernement à agir.

55. Le résultat relatif à la protection sociale adaptée aux enfants vise à renforcer les mécanismes de protection sociale afin de réduire l'écart de pauvreté et à prendre en compte les principaux aspects du bien-être des jeunes enfants. Le programme appuiera l'estimation des coûts des modèles de protection sociale adaptés aux enfants, l'identification d'une marge de manœuvre fiscale/de sources de financement, et l'élaboration de politiques universelles dans ce domaine. Les partenariats stratégiques avec la société civile, notamment avec le milieu universitaire, seront renforcés afin de favoriser la production de données factuelles et la recommandation de politiques.

56. L'UNICEF renforcera la capacité du Ministère du développement social et de la sécurité humaine ainsi que d'autres ministères compétents à procéder à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi efficaces des systèmes de versement d'allocations afin de couvrir tous les enfants.

57. D'autres composantes du programme tireront parti de leur intégration aux politiques sociales au travers de l'analyse des données et du budget des principaux plans et politiques sectoriels destinés aux enfants en Thaïlande.

Composante du programme n° 4 : efficacité du programme

58. Le résultat relatif à l'efficacité du programme vise l'optimisation de la planification, de la coordination et de la gestion axée sur les résultats. Il s'inscrit dans une approche intersectorielle et couvre toutes les composantes du programme : coordination du programme, communication et plaidoyer, principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, et composante intersectorielle.

59. *La coordination du programme* contribuera à l'efficience et à l'efficacité de la programmation : elle fournira des recommandations, des outils et des ressources au personnel et aux partenaires de l'UNICEF afin qu'ils soient en mesure d'élaborer et de gérer les programmes, ainsi que de planifier et d'assurer le suivi et l'évaluation des résultats du programme de pays.

60. *La communication et le plaidoyer* visent à accélérer l'atteinte des résultats de l'ensemble du programme en renforçant la communication externe, la sensibilisation du public, les partenariats dans le domaine du plaidoyer et la communication pour le changement social. Des données factuelles et des approches innovantes seront utilisées pour sensibiliser le public aux droits de l'enfant et aux inégalités, pour mobiliser le soutien de la population en faveur de changements politiques par le biais des médias et des plateformes numériques, pour promouvoir des normes sociales positives et pour encourager la collecte de fonds dans le secteur privé, tout en promouvant une image crédible de l'UNICEF.

61. L'initiative de *renforcement de l'engagement et des partenariats en faveur des droits de l'enfant* vise à consolider les connaissances du secteur privé au sujet de l'impact des entreprises sur les droits de l'enfant, et à renforcer la capacité des entreprises à respecter les droits de l'enfant, notamment dans les secteurs qui emploient des travailleurs immigrés et dans le secteur du tourisme.

62. *La composante intersectorielle* : le nouveau programme de pays prévoit d'appuyer les relations intersectorielles par le biais d'une stratégie de mise en œuvre claire. L'UNICEF mettra l'accent sur les retours d'expérience des partenariats et des programmes qui contribuent à la programmation intégrée en faveur des enfants à différentes étapes du cycle de vie, qui promeuvent l'égalité des sexes et qui tiennent compte des questions intersectorielles.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement et participation des enfants et des adolescents	1 500	27 200	28 790
Protection de l'enfance	1 500	8 795	10 295
Politique sociale et protection sociale	1 500	6 695	8 195
Efficacité du programme	475	7 310	7 785
Total	4 975	50 000	54 975

Programme et gestion des risques

63. Le département chargé des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères est le principal organe de coordination permettant d'orienter de manière stratégique la coopération du gouvernement avec les Nations Unies et la mise en œuvre du programme de pays. Les composantes et les résultats du programme seront pilotés par les ministères, les autorités gouvernementales et les organes de coordination intersectorielle compétents, en collaboration avec des organismes semi-publics, des organisations de la société civile et le milieu universitaire.

64. Les principales menaces à la mise en œuvre du programme de pays incluent l'instabilité ou la sensibilité potentielle de la situation politique, dans le cadre de laquelle la collaboration des interlocuteurs gouvernementaux avec l'UNICEF en vue de l'obtention des résultats escomptés serait soumise à des contraintes ; la définition de priorités divergentes à la suite d'une réorientation de la politique du gouvernement ; une augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles induite par le changement climatique, surpassant les capacités existantes d'intervention et de résilience ; et un environnement politique et social non propice à la participation constructive des jeunes et des autres parties prenantes. Afin d'atténuer ces éventuelles menaces, l'UNICEF renforcera la communication et le plaidoyer fondé sur des données factuelles auprès des parties prenantes. L'UNICEF et ses partenaires aideront le gouvernement à prendre en compte les risques dans la programmation et procéderont à l'évaluation et au suivi régulier

des risques de catastrophe. Les risques associés aux transferts de fonds et à la mise en œuvre des activités susceptibles de menacer l'exécution du programme seront surveillés grâce à la mise à jour régulière des outils de gestion des risques, à l'examen de la performance des normes et objectifs relatifs à la gestion administrative, et aux principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

65. Le nouveau programme prend davantage en compte la dimension intersectorielle et les partenariats. En interne, l'UNICEF continuera de fonctionner sur la base d'une approche collaborative de travail en équipe axée sur les résultats, dans la mesure où les résultats/produits couvrent tous les secteurs. Le rôle fédérateur de l'UNICEF consistant à rassembler des partenaires en faveur des enfants et à remplir la fonction de mobilisateur constitue un véritable atout, tout comme la confiance que lui témoignent le gouvernement et les partenaires. Par ailleurs, au niveau infranational, l'UNICEF continuera de donner la priorité à la qualité et à l'accès aux services, et non pas à une approche géographique, ce qui permet de mettre en place des interventions flexibles illimitées sur le plan géographique.

66. L'UNICEF réalisera le suivi des résultats par le biais de plans de gestion annuels, de plans de travail de section, ainsi que d'examens internes et d'examens par les pairs avec l'aide des partenaires d'exécution afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures de contrôle et d'atténuation des risques. L'UNICEF continuera à contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

67. La collecte de fonds dans le secteur privé servira de source principale de financement pour le programme de pays, complétée par les ressources générales de l'UNICEF et les aides de l'UNITAID¹⁶ allouées au projet consacré à la prophylaxie pré-exposition.

68. La stabilité macro-économique et la valeur de la monnaie locale constituent, du point de vue stratégique, la source de risque principale pour la réalisation des objectifs du programme de pays en faveur des enfants, et pourraient avoir un impact sur la priorité accordée par le gouvernement aux droits des enfants ainsi que sur les objectifs de collecte de fonds auprès du secteur privé local. Le risque en matière de collecte de fonds est compensé par le pourcentage élevé de revenus provenant de donateurs individuels au long cours ayant prouvé leur résilience dans de nombreux pays au cours des dernières années de crise économique et par l'élaboration d'une stratégie visant à diversifier progressivement les sources de revenus.

69. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des coordinateurs au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays sont énoncées dans les politiques et procédures de l'organisation.

¹⁶ L'UNITAID a pour mission de trouver de nouvelles méthodes pour prévenir, traiter et diagnostiquer plus rapidement, à moindres frais et plus efficacement le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Suivi et évaluation

70. Les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés seront suivis à l'aide des indicateurs présentés dans le cadre de résultats et de ressources (voir annexe). Concernant les résultats, les indicateurs feront l'objet d'un suivi par le biais des systèmes de données nationaux afin de faciliter la collecte et la communication des données. Les progrès seront suivis à tous les niveaux de la chaîne de résultats, notamment celui de la réduction des obstacles et des goulets d'étranglement. Les principes du Système de suivi des résultats pour l'équité seront intégrés et l'UNICEF renforcera la capacité du gouvernement et de l'Institut national de la statistique à évaluer, de manière systématique, les progrès réalisés au sein des groupes les plus vulnérables.

71. L'UNICEF s'associera aux autres organismes des Nations Unies pour aider le gouvernement à évaluer les indicateurs des ODD. À cette fin, les mécanismes nationaux de collecte de données seront adaptés en vue de collecter davantage de données relatives aux enfants et permettre de s'aligner sur les critères fixés pour les indicateurs des ODD.

72. Dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement, l'UNICEF entreprendra un examen du programme de pays à mi-parcours et en fin de programme pour évaluer les progrès réalisés et son impact global. Une politique de gestion flexible permettra de faciliter des réorientations stratégiques en temps réel, afin de s'adapter aux évolutions auxquelles le programme doit faire face.

73. Au moins une évaluation sera menée chaque année afin de tirer des enseignements et de garantir la redevabilité vis-à-vis des résultats. Parallèlement aux évaluations des programmes stratégiques et des stratégies, l'UNICEF contribuera aux évaluations des politiques menées par le pays, notamment celle du Plan national pour le développement des enfants et des jeunes. Dans la mesure du possible, les évaluations seront réalisées en partenariat avec le gouvernement et feront appel à des évaluateurs nationaux. La réalisation d'enquêtes, d'études et de recherches sera une priorité afin de fournir des analyses plus approfondies des enjeux clés.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Thaïlande et l'UNICEF, 2017-2021

Articles de la convention relative aux droits de l'enfant : 4, 6-7, 12, 19, 23-24, 26-30, 34, 37, 39-40, 42.

Stratégies du plan national de développement économique et social : 1. Stratégie de développement du capital humain ; 2. Stratégie de réduction des inégalités et de la promotion de la justice ; 6. Stratégie sur le renforcement de l'efficacité et de la bonne gouvernance.

Objectifs de développement durable : 1.2, 3.4, 11.16, 17.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : D'ici à 2021, la Thaïlande sera un pays à revenu intermédiaire, inclusif et équitable, où personne ne sera laissé pour compte (indicateur à compléter d'ici fin 2016).

Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : éducation, protection de l'enfance, inclusion sociale.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2021, tous les enfants âgés de 0 à 5 ans seront progressivement pris en charge par le biais de services de qualité et d'environnements familiaux protecteurs.	<p>Le taux de scolarisation dans les programmes d'éducation de la petite enfance, total et ventilé par sexe, quintile de pauvreté, zone rurale/urbaine, âge, thaïlandais/non thaïlandais DR : 84 % (total) 55 % (non thaïlandais) (2012) C : 90 % (total) 60 % (non thaïlandais)</p> <p>Pourcentage d'enfants de 36 à 59 mois dont l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul est en bonne voie, total et ventilé (si pertinent) par sexe, quintile le plus pauvre et zone urbaine/rurale. DR : 63,3 % (MICS 4) C : 68 %</p>	MICS	<p>Renforcement de la compréhension qu'ont les décideurs politiques responsables du DPE en matière de développement global des enfants, ainsi que de leur capacité à mettre en œuvre un programme inclusif de DPE.</p> <p>Renforcement de la capacité des professionnels du DPE à soutenir le développement global des jeunes enfants.</p> <p>Renforcement des connaissances et des compétences des parents et des familles en matière de prise en charge et de développement des jeunes enfants.</p>	<p>Gouvernement : Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Ministère de la santé publique, Ministère de l'éducation, Commission pour l'éducation de base (OBEC), Département des collectivités locales (DLA), Administration métropolitaine de Bangkok (BMA), Comité national du développement de la petite enfance.</p>		7 200	7 200

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
		(DLA), l'Administration métropolitaine de Bangkok (BMA).		Organisations de la société civile (OSC)			
2. D'ici 2021, toutes les filles et tous les garçons achèveront une éducation primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité et acquerront des connaissances pertinentes et utiles.	Pourcentage d'écoles publiques ayant inclus des compétences pratiques dans leurs programmes scolaires DR : 0 % (2014) C : 30 %	Évaluation des programmes scolaires	Renforcement de la capacité du système d'éducation de base à élaborer des stratégies d'éducation de qualité axée sur l'équité. Renforcement de la capacité des écoles à fournir des environnements scolaires inclusifs et protecteurs. Renforcement des connaissances des parents et des responsables d'enfants en matière d'éducation inclusive et équitable.	Gouvernement : Ministère de l'éducation, OBEC. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)		6 295	6 295
3. D'ici 2021, tous les adolescents, particulièrement les plus défavorisés, adopteront progressivement les comportements clés favorisant un développement sain et participeront à la prise de décision à tous les niveaux en vue d'accélérer la réalisation de leurs droits.	Pourcentage d'hôpitaux sous l'égide du Bureau du secrétaire permanent ayant satisfait aux critères d'évaluation, ayant reçu les autorisations sanitaires et en mesure d'assurer la qualité des services conformément aux normes afin de fournir des services de santé globaux adaptés aux adolescents et aux jeunes DR : 69,25 % (2015) C : 80 % d'ici à 2021	Système de données du Ministère de la santé publique	Implication des adolescents dans la prise de décision concernant les politiques, les stratégies et les plans destinés aux adolescents par les organismes publics pertinents. Renforcement des connaissances, des compétences et des outils des professionnels intervenant auprès des adolescents en vue de fournir des services de promotion de la santé. Renforcement des connaissances des adolescents concernant le développement et les services disponibles.	Gouvernement : Ministère de la santé publique, Conseil national pour l'enfance et l'adolescence, Ministère du développement social et de la sécurité humaine. OSC : médias, groupes et réseaux de jeunes. Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)	1 500	13 705	15 205
	Pourcentage d'étudiants en 1 ^{er} année de l'enseignement secondaire et en formation professionnelle utilisant régulièrement des préservatifs (ventilé par sexe) DR : disponibles fin 2016	Enquête de surveillance sentinelle du comportement (Ministère de la santé publique)	Renforcement des connaissances des adolescents concernant leurs droits à participer.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	C : + 5 %						
	Taux de natalité annuel chez les adolescentes, ventilé par âge (10 à 14 ans, 15 à 19 ans) DR : 2 ‰ (10 à 14 ans) (2013), 48 ‰ (15 à 19 ans) (2014) C : diminution d'au moins 10 %	Système de données du Ministère de la santé publique					
	Pourcentage de décideurs qui croient qu'actuellement en Thaïlande la participation des adolescents est une pratique habituelle et que leurs voix sont prises en compte. Données de référence : à confirmer, enquête 2016 sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) Cible : à confirmer après l'enquête CAP	Enquête CAP					
4. D'ici 2021 en Thaïlande, les garçons et les filles seront mieux protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation.	Pourcentage de filles de 15 à 17 ans ayant été exposées à des violences sexuelles dans les zones sélectionnées. DR : à confirmer (2016) C : diminution d'au moins 10 % par rapport aux données de référence	Étude documentaire des échantillons représentatifs des rapports sur la prise en charge des cas	Renforcement de la capacité des décideurs à légiférer, planifier et dresser un budget dans le domaine de la protection de l'enfance. Renforcement des capacités institutionnelles des services juridiques et sociaux à protéger les enfants au niveau des provinces.	Gouvernement : Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Ministère de la justice, Ministère de la santé publique, Bureau du budget, comités de protection de l'enfance au niveau national et des provinces, Police royale thaïlandaise, Bureau du Procureur	1 500	8 795	10 295
	Pourcentage d'enfants (garçons et filles) de 1 à 17 ans ayant été exposés à des châtements corporels de la part des agents qui les prennent en charge au cours des derniers mois Données de référence : MICS V (en cours)	MICS	Renforcement des capacités des agents de première ligne au niveau des sous-districts à identifier, prévenir et signaler les cas d'enfants nécessitant une protection aux services professionnels appropriés.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Cible : baisse de 10 % par rapport aux données de référence		Renforcement de la sensibilisation des familles aux risques et aux conséquences de la violence envers les enfants et aux services existants.	général, Bureau du tribunal des affaires familiales et des mineurs, sous-comité pour la réforme législative. OSC			
5. D'ici 2021, les politiques et les plans nationaux renforceront l'inclusion et l'équité pour les enfants, grâce à l'amélioration du budget, des connaissances et des données.	Pourcentage d'indicateurs des ODD concernant les enfants pour lesquels la Thaïlande collecte des données ventilées par les cinq dimensions (région, province, sexe, âge, zone géographique) DR : à déterminer C : à déterminer	12 ^e plan national de développement économique et social, rapports sur les ODD	Renforcement des capacités des départements de planification des ministères sociaux clés à utiliser des données probantes pour l'élaboration des politiques et plans nationaux destinés aux enfants. Amélioration de l'intégration du système national de données et d'informations. Amélioration des capacités nationales d'évaluation.	Gouvernement : Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Comité national sur le DPE, Bureau du budget. Société civile Universités	1 500	4 295	5 795
6. D'ici à 2021 en Thaïlande, les enfants, y compris les plus pauvres et les plus défavorisés, bénéficieront d'un système social plus efficace et adapté à leurs besoins.	Pourcentage d'enfants ciblés (garçons et filles) bénéficiant d'allocations Allocation de soutien destinée aux enfants : (dénominateur : enfants âgés de 0 à 1 an issus de familles pauvres ou proches du seuil de pauvreté) DR : 50 % (fin janvier 2016) ¹⁷		Renforcement des capacités du gouvernement à prendre des décisions sur la base des données disponibles pour l'élaboration de politiques de protection sociale inclusives. Renforcement de la capacité du Ministère du développement social et de la sécurité humaine à mettre en œuvre et à assurer le suivi des mesures de protection sociale	Gouvernement : Plan national de développement économique et social, Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Bureau du budget. OSC		2 400	2 400

¹⁷ Les données de référence concernant les demandes d'allocation utilisent comme dénominateur l'estimation du nombre d'enfants âgés de 0 à 1 an issus de familles pauvres ou proches du seuil de pauvreté en Thaïlande telle qu'indiquée dans le plan national de développement économique et social. Ce chiffre pourra être ajusté au terme de la première année de mise en œuvre de l'allocation de soutien destinée aux enfants.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	C : 80 % Pension d'invalidité (dénominateur : enfants handicapés de moins de 18 ans) DR : 36 % C : 50 %		adaptée aux enfants.				
7. Le programme de pays est élaboré, coordonné, géré et appuyé efficacement pour satisfaire aux normes de programmation relatives à la qualité de la réalisation des résultats concernant les enfants.	<p>Pourcentage de personnes qui associent l'UNICEF au slogan : « Un travail efficace pour des résultats satisfaisants » DR : à confirmer d'après les résultats de l'enquête barométrique 2016 sur l'organisme C : hausse d'au moins 5 % par rapport aux données de référence</p> <p>Pourcentage de conformité au plan d'assurance de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds DR : 100 % (2015) C : 100 %</p>	<p>Suivi des médias de l'UNICEF</p> <p>Suivi de l'UNICEF</p>	<p>Outre les résultats de base, renforcement du rôle de porte-parole de l'UNICEF, de la portée et de l'engagement public, ainsi que de l'image de l'organisme.</p> <p>Renforcement des capacités des principaux partenaires, des parties prenantes et du secteur privé à plaider en faveur de la réalisation des droits de l'enfant.</p>		475	7 310	7 785
Total des ressources					4 975	50 000	54 975